

Chapitre 2°) : Rechercher la cohérence et planifier votre action

A- Pertinence du projet :

En amont du projet, se renseigner sur ce qui existe déjà, sur ce qui est déjà organisé par d'autres acteurs pour les personnes ciblées par votre action ainsi que sur les thèmes abordés.

Dans de multiples occasions, on constate qu'un organisme fait par exemple une action pour les jeunes alors qu'une autre action a déjà eu lieu ou va avoir lieu pour les mêmes publics à des périodes rapprochées et sur les mêmes thématiques.

Cela arrive notamment dans les structures où les interlocuteurs sont multiples. L'exemple est classique des communes où le service jeunesse et le service des sports proposent chacun leur action indépendamment, alors que cela va concerner finalement les mêmes jeunes.

Dans ce cas de figure, on peut imaginer que cette action en doublon pour ces mêmes publics n'apportera pas grand chose sur le plan pédagogique.... Il aurait été plus judicieux que ces deux organisateurs s'entendent pour proposer une action commune d'une plus grande envergure.

Ne pas aller à l'encontre des politiques locales.

On a parfois pu voir des actions, organisées de toute bonne foi, mais qui, sans le savoir, sont en contradiction avec les politiques locales décidées et mises en œuvre par les pouvoirs publics : exemple de la sensibilisation au scooter pour des collégiens qui n'ont ni l'âge ni le titre de conduite requis (voir le PDASR).

Ne pas faire interférence avec des actions d'envergure départementale existantes, organisées et portées par les pouvoirs publics pour une catégorie d'utilisateur-cible ou un type de structure.

Il existe des actions structurées, cohérentes et pérennes pour les collèges, lycées, CFA, armées, entreprises, mairies, administrations, qui sont validées dans le PDASR et organisées chaque année.

Si elles souhaitent engager une démarche de prévention, **ces structures doivent en priorité s'inscrire dans ces actions** mises en place par la MSR-Var en partenariat avec les administrations de tutelle compétentes (Préfecture, Département, Education Nationale, ministère de la Défense, chambres consulaires...) car elles répondent à l'étude approfondie des accidents dans le Var :

- le « [Challenge Inter-Collèges de sécurité routière \(CIC\)](#) »* pour les collèges
 - « [Un choc pour la vie \(CPLV\)](#) »* ou « [Sécurité routière : lycéens, tous concernés \(SRLTC\)](#) »* pour les lycées
 - « [Les Olympiades de la Sécurité Routière](#) »* pour les CFA Régionaux
 - « [La SR dans les Armées](#) »*
 - « [La SR en milieu professionnel](#) »* pour les entreprises, communes, administrations
- (* : lien internet, cliquez sur le texte)

Ces actions d'envergure départementale sont prioritaires pour ces types de structures, qui doivent s'inscrire à ces actions préférentiellement à des journées "banalisées" ponctuelles.

B- Choix de la date de l'action :

Avant de vous lancer dans un projet, consultez le [planning-agenda des actions auxquelles la MSR-Var est associée](#) :

- d'une part pour éviter de prévoir une action à une date où la MSR-Var a déjà une intervention (*certaines partenaires extérieurs risquent eux-aussi d'être mobilisés sur certaines actions aux côtés de la MSR*).

Cette liste n'est pas exhaustive de tout ce qui se fait dans le Var, mais comme la MSR est associée à de très nombreuses actions par an avec des partenaires locaux, c'est déjà une première source d'information à prendre en considération. S'informer plus largement par ailleurs (communes, agglomérations, associations, internet...).

- d'autre part, pour éviter la dispersion des actions comme évoqué plus haut.

L'idée est de mutualiser, d'aller vers le regroupement des projets plutôt que les actions dispersées, d'éviter les redondances voire les actions qui s'entrechoquent : par exemple vouloir faire une action ouverte au public alors que dans la même période, il y a un événement majeur qui va attirer un maximum de public ailleurs (rassemblement, forum, événement motard...).

L'agenda prévisionnel des actions de prévention de la MSR-Var est tenu à jour en permanence sur le site internet. Il est à votre disposition pour vous permettre de planifier votre action si vous souhaitez solliciter la MSR.

La démarche de sollicitation de la MSR-Var est détaillée dans un chapitre suivant.